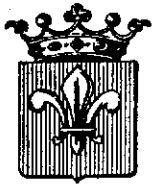


VILLE de



Houffalize

Tél. 061/28.96.08
Fax 061/28.95.30

(CCAT: CC-DcSST)

Du registre aux délibérations du conseil communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 05 JUIN 1996

PRESENTS: M.M.J. LUTGEN, Bourgmestre-Président;
G. OTTO, G. DEUMER, A. HENRARD, Echevins;
J. POCHET, E. SIMON, C. COLLARD, ~~D. HANSENNE~~,
F. LOUIS, E. DUBRU, C. DELRE, J-L. SCHOLTUS,
F. BESSELING, J-M. BOMBOIR, M-C. PANNATIER,
Membres
R. COLLIN, Secrétaire Communal.

ABSENTE : M. D. HANSENNE, Membre.

OBJET: SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Le Conseil,

Vu le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, en abréviation CWATUP;

Vu les articles 21bis, 21ter, 188/4 et 188/5 dudit code;

Vu la décision du Conseil communal du 07 avril 1989 décidant de se doter d'un schéma de structure communal;

Vu la convention signée par le Collège échevinal de Houffalize le 25 juin 1990 relative à l'établissement du projet précité;

Attendu que ce projet a continuellement, lors de son élaboration reçu les avis de la C.C.A.T. de Houffalize et a été, à chaque fois, transmis pour avis au Ministère de la Région Wallonne, Service de la décentralisation à Jambes, et pour information au Fonctionnaire délégué (Administration de l'Urbanisme) à Arlon;

Vu les rapports dressés après chaque réunion de la C.C.A.T.

Attendu que les avis reçus de ce Ministère ont chaque fois été analysés par la C.C.A.T. et revus en conséquence par l'Auteur de projet;

Attendu que la C.C.A.T. a émis un avis sur chaque modification présentée;

Attendu que le Service Décentralisation du Ministère de la Région Wallonne a émis un avis favorable de principe; lettre du 21.05.1996;

Vu le projet de schéma de structure communal soumis à l'enquête publique du 13.11.1995 au 13.12.1995, suivant les modalités prévues à l'article 21 ter du CWATUP;

Vu les réclamations et observations concernant ce projet, parvenues ou déposées lors de cette enquête publique;

Attendu que la C.C.A.T. a analysé et émis un avis sur chaque réclamation et observation; le projet de schéma de structure communal ayant été adapté en conséquence par l'Auteur de projet;

.../...

.../...

LE C.C. à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré:

APPROUVE TOUS LES AVIS EMIS PAR LA C.C.A.T. de Houffalize;

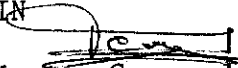
ADOpte LE SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL DE LA COMMUNE DE HOUFFALIZE

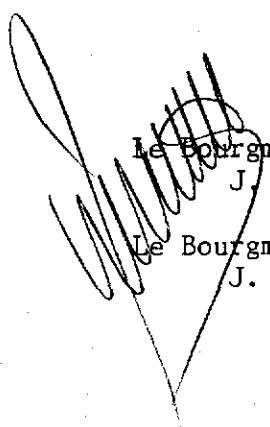
et le TRANSMET à l'Exécutif régional wallon.

FAIT EN SEANCE, DATE QUE DESSUS.
PAR LE CONSEIL.

Le Secrétaire Communal,
R. COLLIN

POUR EXPEDITION CONFORME:


Le Secrétaire Communal,
R. COLLIN


Le Bourgmestre,
J. LUTGEN

Le Bourgmestre,
J. LUTGEN

